

explication sur les matieres de L3 en droit public

Par **nathlaly**, le **17/07/2006** à **20:08**

bonjour, je vais rentrer en L3 en septembre et je doit choisir mes matieres pour cette année mais la fac ne donne aucune description (paris XI jean monnet).

j'aimerais savoir s'il y a des personnes qui pourraient me renseigner sur ces matieres (comme droit administratif des biens, droit penal special, libertés publiques...).

toute information sera la bienvenue.

merci d'avance.

Par **mathou**, le **17/07/2006** à **22:13**

Coucou et bienvenue à toi sur le forum  image not found or type unknown

Le droit administratif des biens est dans la lignée du stratif de deuxième année ; de mémoire il porte sur quatre thèmes :

- domaine public terrestre, maritime, aérien, définition, grands principes (et il y a eu une nouvelle définition cette année apportée par une recodification je crois), délimitation, sanctions, contraventions
- travaux et dommages de travaux publics ou ouvrages publics, modes de responsabilité de l'administration, sous traitance
- expropriation pour cause d'utilité publique, principes, notions, procédure, indemnisation
- statut de la fonction publique, traitement, droits, obligations des fonctionnaires

J'ai trouvé la matière intéressante mais je l'ai prise en complémentaire. D'après les copines qui l'avaient en fondamentale, ça ressemblait au stratif de deuxième année.

Pour les autres matières, je laisse la place à ceux qui les ont suivies  image not found or type unknown

Par **Yann**, le **18/07/2006** à **07:28**

Le droit pénal spécial c'est l'étude des infractions en elles même, et de leurs éléments constitutifs. Par exemple en droit pénal général on étudie ce qu'est la récidive, les concours d'infractions, etc... En droit pénal spécial on va étudier ce qu'est un empoisonnement, comment il est constitué, l'élément intentionnel, etc... Le DPS s'attache aux infractions individuellement et pas aux grands principes généraux applicables à toutes les infractions.

Les libertés publiques, c'est un peu l'étude des droits de l'Homme. Ca inclu l'étude de notions comme la liberté, comment la définir, peut-on la limiter, etc...

Par **deydey**, le **20/07/2006** à **20:08**

[quote="nathlaly":2mmjyhxa]bonjour, je vais rentrer en L3 en septembre et je doit choisir mes matieres pour cette année mais la fac ne donne aucune description (paris XI jean monnet).

.[/quote:2mmjyhxa]

on est dans la même fac pas au même niveau je commence ma L2 en septembre mais il est certain que le site de la fac n'est pas top... du moins en ce qui concerne le descriptif des matières!

Par **Superboy**, le **20/07/2006** à **20:59**

Je suis à Nancy 2 mais je vais te donner quelques précisions.

Droit administratif des biens est exactement ce qu'a dit mathou. Ce n'est pas trop trop difficile à comprendre.

A Nancy on a une matière qui est le droit administratif approfondi. En fait c le droit de la responsabilité administrative dans tous les domaines(ou presque). Là c'est plus chaud.

Par **alva**, le **21/07/2006** à **13:42**

Je m'inscri en L3 comme nathlaly et Je ne sais pas koi choisir comme opsoon!Je ne sais pas ce qui est mieux droit de travail ou droit international public je ne sais pas kel matiere choisir !Vous pouvez m'aider?

Par **akhela**, le **21/07/2006** à **14:54**

tout dépend de ce que tu veux faire plus tard.

perso j'ai eu une mauvaise expérience du DIPu : on planait à 100000 pieds sans se soucier de la réalité (c'est la matière qui veut ça: des règles édictées par les Etats dont peu sont respecté au final pour cause d'un grave défaut de sanction).

Droit du travail c'est plus concret et ça peut toujours un peu servir dans la "real life".

Par **mathou**, le **21/07/2006** à **20:33**

Tout comme Akhela (sauf que je n'ai pas pris DIPu, je n'ai eu que des échos des copines qui l'avaient choisi).

Le droit du travail est peut-être plus " concret " : on y voit la conclusion du contrat de travail, ses différentes formes, les clauses (période d'essai), les causes de rupture (licenciement pour motif personnel ou économique, démission, prise d'acte de rupture, résiliation judiciaire...), la maladie, le transfert d'entreprise, la grève...

J'ai trouvé le cours bien utile.

Tout dépend ensuite de ton projet d'étude ou professionnel. Par exemple juriste d'entreprise nécessite plus de droit du travail que de DIPu. Dis-nous si tu as une idée de ce que tu

voudrais faire par la site et on te donnera des avis plus ciblés Image not found or type unknown

Par **akhela**, le **22/07/2006** à **10:26**

en fait je ne conseil DIPu qu'aux personnes voulant intégrer la fonction publique internationale; les ONG et la Haute Fonction Publique française (ENA). Sinon préférez lui toujours droit social.

Par **alva**, le **29/07/2006** à **00:31**

merci bcp pr votre conseils!je pense finalement que je vais choisir droit du travail!
En fait je n'ai pas de projet profesionnel,je suis en recherche!Si vous pouvez egaleme
m'aider sur des reflexions type sur quels profession de droit il y a plus de debouches y a plus
etc ca serait bienvenu!

P.s droit administratif ca m'interesse pas tro ms celle des affaires non plus et droit fiscal on
m'a di que c tro dure!Je sui en Dileme!je n'ai pas tro de points d'orientations!

:))

Merci! Image not found or type unknown